

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 23 FEVRIER 2022 A 18H30

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **23 FEVRIER A 18H30**

Extrait affiché le :
24 février 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Monsieur BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Requalification des espaces
publics : aide au financement
de la prestation du CAUE 88.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme COÏS Magali à Mme DUPONT Virginie
M. SALÉRIO Philippe à M. RAMBOURG Bernar
Mme RUYER Christine à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme SCHILLINGER Stella à Mme ADAM Nathalie
M. PIERRAT-LABOLLE Julien à M. BREGEOT Claude

Absente excusée :

Mme ELI Emilie

N° 04/2022

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Suite à la présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention « Revitalisation des Bourgs-Centres » signée le 18 juin 2018 entre la Commune de Raon l'Étape, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, l'État et le Département des Vosges ;

Vu la convention d'étude « revitalisation centre-bourg » n° P09EB80H006 signée le 18 octobre 2018 entre la Commune de Raon l'Étape, l'Établissement Public Foncier de Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2021 approuvant la stratégie de revitalisation élaborée dans le cadre du programme « Bourgs-Centres » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 approuvant le projet de convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges ;

Considérant que la commune de Raon l'Étape, dans le cadre de sa démarche de revitalisation, a sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges pour bénéficier d'un accompagnement sur la requalification des espaces publics prioritaires ;

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides de l'État (DETR) et de tout autre co-financeur potentiel, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,